

Cohérence et structuration d'un projet sur l'éradication du chômage et l'emploi*

par Paul Boccara

A propos des choix de cohérence et de concrétisation, à débattre, pour un projet de société radical sur l'éradication du chômage et l'emploi, ainsi que les activités liées à la production, on peut distinguer trois ensembles interdépendants :

- l'objectif fondamental, répondant aux aspirations ;
- les défis des politiques en cours, à surmonter ;
- les mesures concrètes proposées, à mettre en forme et en œuvre.

I - L'objectif fondamental : Dépassement du chômage et Sécurité d'emploi et de formation

1) Eradication effective du chômage et dépassement

L'objectif est la suppression effective complète du chômage, à travers un processus de transformations sociales radicales.

a) Cette suppression effective et non décrétée sur le papier suppose non seulement d'abolir les maux du chômage, mais de remplacer sa souplesse de suppression d'emploi, à l'opposé des garanties rigides et conservatrices ou du sous-emploi déguisé des régimes étatistes qui se réclamaient du socialisme : c'est-à-dire un véritable dépassement.

En effet, les souffrances du chômage et de la précarité vont de pair avec les bouleversements des activités exigés par les nouvelles technologies.

Une sécurité d'emploi et de formation, dont le principe a été adopté par les derniers congrès du PCF, devrait permettre ce dépassement. En effet, la mobilité et la flexibilité des suppressions d'emploi ou du non-emploi possibles seraient maintenues tandis que le chômage pourrait être complètement supprimé, avec des alternances ou des rotations, non plus entre emploi et chômage mais entre emploi et activité de formation. Bien sûr, cela ne veut pas dire remplacer le chômage actuel par la mise en formation, car il s'agit de créer beaucoup d'emplois. Ensuite, il s'agit d'une



Le « plein emploi » traditionnel laisse de côté la question de la sous-activité des femmes

sécurité dans la liberté de choix des emplois et des formations, pour la promotion de chacune et de chacun. Et la formation, loin d'être instrumentalisée, vise, au-delà même d'un travail profondément changé, plus créatif et autonome, la culture et la maîtrise de sa vie active au-delà du travail.

b) Il ne s'agirait pas, pour un dépassement effectif, d'installer d'un seul coup un tout autre système, mais de le construire à travers les luttes pratiques sur les affrontements sociaux en cours et avec notamment un ensemble de lois convergentes. Au lieu de répéter la formule de « sécurité d'emploi et de formation » comme un slogan, il convient de passer aux travaux pratiques, depuis les interventions locales sur les créations d'emplois et de formations ou les transformations des emplois précaires, jusqu'à des propositions de lois. On pourrait intégrer ces lois par la suite dans un Code de la

* Cet article reprend un texte proposé à la commission désignée par le Collège exécutif du PCF sur un projet des communistes pour l'éradication du chômage et l'emploi qui doit faire l'objet d'une réunion de son Conseil national en juin 2001.

Sécurité d'emploi et de formation. L'élaboration de ce système de loi a d'ailleurs déjà commencé en fait.

2) Radicalité d'un dépassement du chômage au-delà des limites graves du plein emploi

De même que le PS ou les médias dominants, beaucoup de communistes se réfèrent encore au plein emploi (notion développée par la social-démocratie au lendemain de la seconde guerre mondiale) comme l'objectif maximum contre le chômage.

a) Limites graves du « plein emploi »

En réalité, le plein emploi au plan théorique, chez Keynes par exemple, comme au plan pratique, n'a jamais signifié l'éradication du chômage, mais seulement un taux réduit de chômage. D'ailleurs, les conceptions actuelles de taux de chômage d'équilibre, ou naturel, ou structurel, ou du taux d'emploi n'accéléraient pas l'inflation prennent très précisément la suite du concept de plein emploi. Ainsi, certains estiment de nos jours que le plein emploi signifierait 4 % de chômeurs pour les Etats-Unis, voire 5 % pour la France (ce qui ferait 1 million de chômeurs en France). Le plein emploi comporterait en outre un chômage dit « frictionnel » ou de « transition » inéliminable et dont l'importance grandirait de nos jours. Mais en réalité, en transition entre deux emplois, on doit pouvoir conserver ses revenus, ses droits, et bénéficier éventuellement de soutiens, surtout pour la formation, mais aussi pour un nouveau logement etc., et non pas du tout être nécessairement chômeur.

Ensuite, le plein emploi ne dit rien de la qualification, ni de la formation devenue décisive, ni des caractères des emplois (précaires, etc.).

Enfin, le plein emploi laisse de côté la question du taux de demandeurs d'emploi et donc la sous-activité des femmes, sans parler de plus de 50 ans aujourd'hui en France.

b) La radicalité de l'instauration d'une Sécurité d'emploi et de formation, dans la liberté de mouvement de promotion de chacune et de chacun, renvoie, comme la Sécurité sociale, à des partages ou des mutualisations, dépassant le strict marché du travail et ses contrats essentiellement précaires et individuels. Les objectifs sociaux partagés renverraient à des pouvoirs et à des moyens financiers partagés. Les aspirations nouvelles des travailleurs concernent non seulement l'emploi, mais la suppression de la précarité qui explose, un travail plus autonome, une maîtrise de sa formation durant toute la vie par chacun pour sa promotion personnelle et des activités plus créatrices d'épanouissement de ses facultés.

**II - Les défis des politiques en cours :
Surmonter les cercles vicieux des politiques
économiques et structurelles à l'œuvre
et se saisir des opportunités nouvelles**

1) Défis des promesses social-démocrates en France et dans l'Union européenne

a) En France

Lionel Jospin a annoncé son objectif de plein emploi pour 2010. Mais le Rapport soumis à sa demande sur cette promesse par Jean Pisani-Ferry, en décembre 2000, propose un taux de chômage de 5 % pour 2010 (environ 1 million de chômeurs). Et il souligne, par ailleurs, que le plein emploi ne signifie pas absence de chômage. En outre, ce Rapport renforce les propositions de baisse des charges sociales sur

les bas salaires, c'est-à-dire la politique de baisse des coûts salariaux et de basses qualifications qui a révélé sa nocivité, sur laquelle nous reviendrons.

b) Dans l'Union européenne

On promet aussi le plein emploi pour 2010 notamment au Sommet de Lisbonne de mars 2000, ainsi que d'ailleurs l'Europe de la connaissance pour tous.

Cependant, on assiste à une opposition extrême entre, d'une part des propositions qui se veulent très hardies non seulement pour l'emploi mais pour la formation et d'autre part les moyens monétaires et financiers : d'où l'incapacité persistante à tenir, dans les faits, les promesses répétées. Ainsi, le Sommet européen de Luxembourg de 1997 avait évoqué les "nouveaux départs" pour les chômeurs. Il s'agissait de proposer à tout chômeur avant 12 mois de chômage et à tout jeune chômeur avant 6 mois : soit un emploi, soit une formation, soit un suivi et des entretiens visant une insertion. Mais le troisième terme, tout en concernant un besoin effectif, a pu renvoyer, en fait, à la trappe à chômage, avec, pour ainsi dire, l'ironie d'une sécurité soit d'emploi, soit de formation, soit d'entretiens ! On voit néanmoins monter de cette façon l'aspiration à une sécurité d'emploi ou de formation que j'ai proposée depuis 1996, même si elle est refoulée.

Le Sommet de Lisbonne a renforcé ces contradictions, avec des mesures concrètes sur l'intégration des marchés de titres en Europe ou des facilités aux Fonds de pension mais le refus d'engagement chiffrés obligatoires sur l'emploi et la formation à l'opposé des annonces initiales. L'objectif de passage du chômage à 4 % de la population active initialement avancé pour le plein emploi n'y a plus été retenu. Et néanmoins l'on a parlé, sans engagement, de passer de 61 à 70 % le taux d'emploi, nettement inférieur à celui des Etats-Unis.

La Charte des droits sociaux européens traite du droit au travail comme du droit de pouvoir travailler et non d'avoir effectivement un travail.

2) Surmonter les cercles vicieux des politiques d'incitation à la baisse des coûts salariaux

Au cœur des cercles vicieux ayant relancé le chômage et la précarité, il y a la baisse des coûts salariaux et la politique d'incitation à cette baisse. Aussi, une autre cohérence pour la création massive d'emplois et leur stabilité suppose qu'on ne cède en rien à ce type de politique.

L'abaissement des coûts salariaux, tout particulièrement par la baisse des cotisations sociales affectant les salariés ainsi que leur prise en charge partielle par l'Etat, a des effets tout à fait nocifs. En effet, elle pousse à la baisse les autres coûts salariaux par la concurrence. Elle renforce ainsi les pressions déprimant la demande et aussi tendant à limiter la qualification, en aggravant ces facteurs de chômage massif. En outre, elle permet de substituer éventuellement des emplois dont une partie du coût total est réduite, à d'autres qui auraient été créés ou maintenus, avec des effets d'aubaine et elle favorise l'augmentation des profits pour les placements financiers au lieu des investissements réels.

Malgré ces effets globalement nocifs avérés pour l'emploi, en dépit d'effets partiels "ciblés" sur certaines populations en sens contraire, elle a été sans cesse amplifiée sous des formes diverses : réduction des cotisations sociales pour des emplois « aidés » dans des contrats ciblés sur certaines catégories, réduction des cotisations pour les bas salaires, réduction des cotisations prétendument pour maintenir ou



Il faut un contrôle par les intéressés des formations pour des insertions effectives de promotion dans l'emploi.

créer de l'emploi dans le cadre de la loi des 35 heures, prise en charge d'une partie du salaire pour le retour à l'emploi de certains chômeurs dans la dernière convention qu'a fait signer le MEDEF sur l'UNEDIC, sans parler des propositions nouvelles comme celle de Pisani-Ferry ou d'autres.

Il est donc hors de question d'utiliser ce type de mesure. d'utilisation des fonds publics pour prendre en charge une partie des salaires des entreprises. Au contraire, il s'agit d'utiliser des incitations d'un type autre et même opposé, comme la baisse des charges financières. D'ailleurs, l'emploi ne se fonde pas seulement sur les salaires : l'investissement réel doit lui aussi être pris en considération en liaison avec l'emploi induit en quantité et en qualité.

3) Baisse des charges financières et politique sélective du crédit en faveur de l'emploi et de la formation, y compris pour les investissements dans la mesure où ils programment de l'emploi et de la formation

Les communistes ont déjà proposé d'opposer à la politique de baisse des coûts salariaux et des charges sociales, une politique de baisse sélective des charges financières.

Il s'agit tout particulièrement d'abaisser les taux d'intérêt pour les crédits à moyen et à long terme pour les investissements, et cela d'autant plus qu'avec ces investissements une entreprise programme des emplois et de la formation débouchant sur de nouveaux emplois, avec des engagements fermes vérifiables. On peut aussi envisager des crédits à taux très bas pour la formation, remboursables en relation avec la mise en emploi. On pourrait même envisager des avances publiques à taux zéro pour la formation dans un bassin d'emploi, au-delà des dépenses publiques proprement dites, remboursables par l'entreprise qui emploiera les nouveaux formés. Inversement, il s'agirait d'élever les taux d'intérêt, de façon dissuasive, pour les crédits visant des placements financiers.

Il y aurait ainsi une pression à la baisse des taux d'intérêt en faveur de l'emploi, de la formation, des investissements réels les promouvant. Et, au lieu de cadeaux aux profits, ces crédits pousseraient à contrôler l'utilisation des profits en

faveur des investissements réels, tout en incitant à augmenter la masse des revenus des travailleurs, les emplois et la qualification.

Tout cela serait possible avec de nouvelles interventions des travailleurs et des populations sur les relations des banques avec les entreprises, depuis le niveau local mais aussi avec la mise en cause de la politique monétaire de la Banque centrale européenne visant à soutenir les capitaux sur les marchés financiers.

Mais, bien sûr, le problème d'une nouvelle organisation des financements mutualisés pour aller vers un système de sécurité d'emploi ou de formation est beaucoup plus vaste. Cela concernerait aussi les fonds publics ou encore les fonds des entreprises, avec de nouveaux prélèvements sur ces dernières (de dissuasion des licenciements ou des emplois précaires, ou encore additionnels par rapport à ceux existant déjà pour la formation) ainsi que des interventions des tra-

vailleurs dans les gestions.

4) Renverser les politiques structurelles du gouvernement et du patronat visant à systématiser la précarité et l'assistance étatique (avec des minima sociaux très bas).

Les types d'emplois précaires dits aussi "atypiques" explosent : CDD, intérim, temps partiels, emplois aidés pour les jeunes, etc. Et la proposition de loi Besson, au nom du droit au travail, voudrait créer une nouvelle sorte de CES toujours payé au dessous du SMIC. Le RMI, les allocations de solidarité spécifiques loin de favoriser l'insertion maintiennent en survie précaire des masses d'exclus. Et la condition de signature du PARE, pour recevoir les indemnités de l'Unedic, pourrait accentuer ces rejets sociaux.

Il s'agirait ici aussi de renverser les transformations, à l'opposé des pratiques et des discours sur les « rigidités » du marché du travail, sur l'« inemployabilité », sur l'importance grandissante des « transitions » et du « chômage frictionnel », avec les nouvelles technologies. On viserait notamment des transformations des emplois précaires en emplois stables et convenablement rémunérés ainsi qu'un contrôle par les intéressés des formations pour des insertions effectives de promotion de chacun.

Enfin, il s'agirait de mettre en cause les privations de droit d'intervention des travailleurs, des populations et des élus sur les politiques et les gestions concernant l'emploi à tous les niveaux et plus particulièrement dans les entreprises et services publics ou mixtes, à promouvoir de façon nouvelle.

III - Propositions de mesures opérationnelles concrètes :

Mise en œuvre de nouvelles pratiques d'intervention, d'une nouvelle politique et construction d'un système de lois de façon convergente

1) Nouvelles interventions des acteurs sociaux aux différents niveaux, triangles systémiques et nouvelle politique.

Il s'agit d'articuler la construction de nouvelles pratiques

sociales, dans les faits, par des interventions et une construction de droit, législative ainsi que réglementaire.

Des interventions nouvelles des acteurs sociaux ont commencé à être organisées dans les bassins d'emploi, départements ou régions et elles devraient être systématisées, avec des échanges d'expériences et une popularisation de leur succès comme des obstacles rencontrés.

Elles concernent tout particulièrement les propositions de bonification des taux d'intérêt, c'est-à-dire de prise en charge d'une partie des taux d'intérêt par les fonds publics régionaux, pour d'autres montages financiers et d'autres relations entre banques et entreprises en faveur de l'emploi. Elles peuvent chercher à organiser des "Rencontres" ou des "tables rondes" entre représentants des CE, des syndicats, des associations de chômeurs, élus locaux et nationaux, dirigeants d'établissements bancaires et financiers, dirigeants d'entreprises, de services publics et aussi services publics de l'emploi (ANPE) et de la formation (AFPA, Education nationale), producteurs de données d'observation au plan régional (INSEE, Banque de France, etc.) pour favoriser d'autres montages financiers sur des propositions d'emplois et de formations pour l'emploi, hardies et coordonnées.

Ces interventions impliquent le triangle systémique : objectifs sociaux, moyens financiers, pouvoirs et droits. Leur mise en place régulière irait en direction d'institutions de fait.

Au-delà du niveau local de bassins d'emploi, des concertations des interventions décentralisées peuvent être organisées, au niveau régional (notamment auprès du Conseil économique et social régional), national (notamment auprès du Conseil économique et social et du Commissariat du Plan), et même européen, auprès d'un Comité économique et social européen refondu. Cela irait de pair avec l'instauration d'un contrôle démocratique de la politique monétaire de la BCE. Cependant, il convient d'aller plus loin que les interventions sur des créations d'emplois et de formation, y compris pour de nouveaux emplois liés aux nouvelles conditions technologiques ou sociales dans telle localité ou dans telle branche.

Il s'agirait en particulier d'organiser les diverses catégories de précaires, pour qu'elles mettent en avant leurs revendications de transformations en emplois stables de qualité et de nouveaux statuts dans l'immédiat, au plan local comme au plan national : CDD, temps partiels contraints, intérimaires, emplois-jeunes et contrats d'emplois dits aidés, etc. Ce type d'organisation concernerait aussi les diverses catégories de titulaires de "minima sociaux", pour des revenus décents, de nouveaux droits et une véritable insertion dans des emplois stables et choisis, avec les formations nécessaires librement choisies, ou encore les luttes sur les prétendus "Plans d'aide au retour à l'emploi" de l'UNEDIC. Il faudrait aussi considérer les interventions dans les entreprises publiques et mixtes ou même privées pour une autre gestion, avec l'avancée de critères d'efficacité sociale faisant reculer la domination des critères de rentabilité financière et contribuant à s'opposer à la régulation par le chômage de l'emploi et du travail.

Les luttes et interventions s'articuleraient à diverses propositions législatives et vice et versa, en faisant toujours avancer les triangles : propositions, moyens financiers, pouvoirs nouveaux. De nouveaux prélèvements pour la formation sur les entreprises et des dépenses publiques accrues pour la formation sont notamment d'actualité. A propos de

la précarité, il convient de mettre en forme de propositions opérationnelles les principes de l'accord du 7 novembre entre les partis de la gauche plurielle.

Une nouvelle politique économique, sociale, de l'éducation et de la culture, favoriserait les dépenses et les principes nouveaux de développement des capacités humaines de chacune et de chacun. Cela s'articulerait à des coopérations entre entreprises concernant non seulement la recherche-développement mais l'emploi et la formation, avec des objectifs sociaux répondant aux besoins définis en concertation avec les intéressés. Une promotion sans précédent de la formation permanente permettrait d'assurer la sécurité nouvelle dans la mobilité.

2) Une série de lois convergentes en direction d'un futur Code de la Sécurité d'emploi et de formation

Les interventions décentralisées des acteurs sociaux et la nouvelle politique se mettraient en place en liaison avec une organisation des objectifs, des moyens et des pouvoirs, par une série de lois, favorisant de nouvelles conventions et négociations collectives ainsi que de nouveaux types de contrats.

Il ne s'agirait pas de tout organiser, en une seule fois, notamment dans une seule loi. Mais il conviendrait de proposer une série de lois convergentes, en liaison avec les luttes, affrontements et changements politiques sur les diverses grandes questions concrètes, en avançant ainsi en direction d'un nouveau système d'ensemble.

Ce processus a d'ailleurs déjà, lui aussi, commencé avec les initiatives du groupe des députés communistes. Cela concerne notamment la loi Hue sur le contrôle des fonds publics pour l'emploi, la proposition de loi relative aux licenciements pour motif économique, ou encore la proposition envisagée un temps pour la création d'une allocation



Comme chez Michelin, les critères de rentabilité financière poussent à la régulation par le chômage de l'emploi et du travail.

autonomie pour donner aux jeunes les moyens de se former et d'accéder à un emploi choisi ainsi que l'instauration d'une Commission nationale expérimentale, ou enfin l'accord des groupes parlementaires communiste, Verts et du Mouvement des Citoyens ainsi que d'un député socialiste pour élaborer, avec les organisateurs de l'Appel des 50 et un débat citoyen, une loi de refondation de progrès social de l'indemnisation du chômage et du retour à l'emploi stable y compris pour la formation librement choisie.

Il conviendrait d'organiser une nouvelle réflexion et des consultations sur une liste systématique et sur un calendrier en relation avec les luttes et échéances concrètes, sur la convergence systémique d'ensemble et les passerelles possibles, ainsi que sur des campagnes de mobilisation et de participation citoyenne aux élaborations de nouvelles pratiques d'interventions et de nouvelles lois.

De façon large quoiqu'encre non exhaustive, on peut citer notamment : la loi sur le contrôle des fonds publics pour l'emploi, à vivre concrètement, une loi sur un pôle public du crédit, une loi sur des pouvoirs de propositions d'emplois, de formation et de financement dans les localités ou encore dans les entreprises, une loi sur des Fonds décentralisés pour les investissements favorisant la coopération et l'emploi, une loi sur les plans de licenciement et les reclassements, une loi sur une allocation autonomie des jeunes, une loi sur la transformation des emplois-jeunes, des propositions d'amendement sur le financement et le contrôle des 35 heures pour la création effective d'emplois, la refonte de la loi sur la formation continue, une loi sur les plans de formation dans les entreprises, une loi sur la

refonte du système d'indemnisation du chômage et le retour à l'emploi stable y compris par la formation choisie, une loi sur l'ensemble des minima sociaux et l'insertion effective des privés d'emplois, une loi pour sortir graduellement des statuts et contrats précaires, voire une loi sur les droits des actions des salariés, ou même une loi sur les gestions des entreprises publiques ou mixtes (à participation publique).

On pourrait également envisager une loi-cadre plus générale, sans bien sûr qu'elle couvre tout. Elle viserait à répondre aux défis posés par les « nouveaux départs » proposée à Luxembourg en 1997 mais sans engagements chiffrés, contraignants et suivis par les intéressés eux-mêmes, ou encore par les propositions de Pisani-Ferry de création de 300 000 à 400 000 emplois par an, ou enfin par les propositions du Rapport Belorgey de continuité de droits relevés depuis les privés d'emploi jusqu'aux emplois atypiques et aux emplois stables à statuts mais sans les discontinuités qu'il maintient, ni son non traitement de la domination des marchés financiers et du crédit, sa non prise en considération de pouvoir de propositions et de contrôle des intéressés eux-mêmes. Cette loi comporterait ainsi notamment trois ensembles de dispositions : sur les propositions systématiques aux privés d'emplois ; sur un programme de créations massives d'emplois ; sur une continuité de revenus et de droits, des privés d'emploi aux personnes en emploi.

Avec le débat et l'intervention citoyenne sur toutes ces questions, nous pouvons contribuer à la fois à une transformation sociale très profonde et à un renouveau de la politique en France et en Europe ■

Réduire les charges financières pour influencer le comportement des banques et des entreprises

par Michel Manaille*

Le comportement des entreprises (créent-elles ou suppriment-elles des emplois ? investissent-elles pour élargir leurs capacités de production ou pour réduire leur coût salarial par unité produite ? privilégient-elles les investissements productifs ou les placements financiers ?) sont fortement influencés par leurs conditions de financement. C'est vrai des grands groupes multinationaux,

surveillés en « temps réel » par leurs actionnaires et leurs bailleurs de fonds, mais c'est tout aussi vrai des PME : leurs décisions les plus stratégiques (à commencer par celle de créer ou non l'entreprise !) sont presque toujours le résultat d'un entretien avec leur banquier.

Le pouvoir du créancier sur le débiteur est ainsi, dans nos sociétés, un des plus puissants leviers par les-

quels la pression de la rentabilité financière s'exerce sur les décisions qui déterminent l'emploi et les conditions de vie de tout un chacun. La montée des marchés financiers au cours des vingt dernières années a encore renforcé la dictature des critères de rentabilité capitaliste au détriment de considérations qui ont pu jouer un rôle dans le passé (acquis des luttes sociales, politiques des États nationaux, stratégies des institu-

tions bancaires locales, nationales ou internationales...) mais ne trouvent aujourd'hui aucune grâce devant le jugement des salles de marchés.

Intervenir pour modifier les règles du jeu

Pour ceux – nombreux si l'on en juge par les manifestations de Seattle ou de Nice – qui pensent que les « marchés » n'ont pas toujours raison, et que ce qui est bon pour AXA ou l'Union de Banques suisses n'est pas nécessairement bon pour l'ensemble de l'humanité, cela pose un problème : comment la société peut-elle intervenir pour modifier, progressivement, les règles du jeu, c'est-à-dire le comportement des entreprises et des institutions financières ? L'expérience tend à suggérer que le moyen d'y parvenir passe par la conquête de pouvoirs par les citoyens dans la nation, en Europe, mais aussi dans les régions, dans les entreprises et même dans les institutions financières. Dans cette perspective, les institutions publiques (Etat, collectivités locales, entreprises et institutions financières publiques) ne se substituent pas au « mouvement social » pour corriger à la marge les dégâts du système mais lui fournissent des points d'appui et des dispositifs institutionnels qui lui permettent d'exercer effectivement un pouvoir démocratique sur le fonctionnement de l'économie.

Ainsi, pour revenir à la question clé du financement des entreprises, prenons un exemple extrêmement schématique pour poser le problème et esquisser une solution. Imaginons qu'une entreprise (petite ou grande, à

ce stade la différence n'est pas décisive) ait inventé un nouveau produit (pour fixer les idées, disons, par exemple, un nouvel écran en couleurs pour téléphones mobiles). Sa production nécessite un investissement de dix millions de francs. L'équipement nécessaire (machines, logiciels...) est techniquement et économiquement efficace, il permettrait la réalisation d'une valeur ajoutée de 7,5 millions de francs par an pendant cinq ans, soit 37,5 millions de francs sur l'ensemble de la durée de vie de l'équipement, si celle-ci est de cinq ans. Il nécessiterait également la création de vingt emplois, soit une masse salariale annuelle de 4,95 millions de francs (à raison d'un salaire mensuel net moyen de 14 000 francs, à quoi s'ajoutent 45 % de charges sociales ; ce montant est supérieur à la moyenne nationale des salaires en France : on ne cherche pas, en effet, à embaucher de la main-d'œuvre sous-payée mais des salariés qualifiés, efficaces dans les technologies modernes) représentant 66 % de la valeur ajoutée. Après avoir ainsi payé ses salariés pendant cinq ans (24,75 millions de francs au total), il reste 12,75 millions de francs à l'entreprise pour financer le coût de l'équipement et rémunérer ses actionnaires.

Supposons que l'opération soit financée par recours à un crédit bancaire à cinq ans de 10 millions de francs, dont on admet, pour simplifier, qu'il est remboursé intégralement à son échéance. Une partie des profits doit alors être consacrée à payer les intérêts de ce crédit, au taux de 6 % selon les conditions qui prévalent

actuellement sur le marché bancaire (d'après l'enquête de la Banque de France sur le coût du crédit au troisième trimestre 2000). Le montant des intérêts versés atteint donc 600 000 francs par an et 3 millions de francs en cinq ans, venant s'ajouter aux dix millions de francs décaissés pour rembourser le principal du prêt. Le total est supérieur au *cash flow* (ou capacité d'autofinancement) dégagé par l'investissement (13 millions contre 12,5 millions) : l'entreprise n'a aucune raison d'engager une opération qui se traduira par une perte pour elle.

L'impact d'une bonification d'intérêts

Imaginons maintenant que l'entreprise bénéficie d'une bonification d'intérêts, c'est-à-dire d'une subvention publique (nous verrons plus loin qui la verse et comment elle peut être financée) réduisant le montant des intérêts qu'elle aura à payer pour son crédit. Pour réduire d'un point le taux de ces intérêts, le montant de cette subvention doit être de 100 000 francs par an, soit 500 000 francs en cinq ans (ou encore, 5 000 francs chaque année par emploi créé) : la charge totale du crédit (10 millions pour le remboursement du principal et 2 millions pour les intérêts) devient inférieure au revenu de l'investissement, l'opération peut avoir lieu.

Bien sûr, l'histoire ne s'arrête pas à un schéma aussi simpliste. Non seulement les éléments comptables ci-dessus ne tiennent pas compte de la fiscalité, ni des autres sources possibles de financement de l'entreprise (profits réinvestis, émission d'actions...) mais bien d'autres facteurs doivent être pris en compte.

Pour des raisons de simplicité, on imagine ici un investissement traditionnel en matériel et en logiciels ; toutefois, de plus en plus, les dépenses de développement des entreprises, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication, portent non plus sur des objets matériels mais directement sur des dépenses pour les hommes, en premier lieu des actions de formation, qui sont une condition essentielle du succès de tout investissement. Pour appliquer le raisonnement qui précède à ce genre de cas, il faudrait sans doute inclure une part importante de ces dépenses dans l'investissement lui-même. Le tableau 2 présente un exemple plus réaliste que



La montée des marchés financiers a encore renforcé la dictature des critères de rentabilité capitaliste.

UN PLAN DE FINANCEMENT (I)

1. Exemple très simplifié de plan de financement pour un investissement de 10 millions de francs bénéficiant d'une bonification d'intérêt
Les valeurs positives indiquent des recettes (en francs) pour l'entreprise, les valeurs négatives des décaissements

		2001	2002	2003	2004	2005	Total sur 5 ans
a	Investissement initial	-10 000 000					-10 000 000
	Emplois créés	20					20
b	Valeur ajoutée supplémentaire	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	37 500 000
	Salaire moyen mensuel	14 000					
c	Salaires	-4 950 000	-4 950 000	-4 950 000	-4 950 000	-4 950 000	-24 750 000
	Salaires / VA (c / b)	66%					
d	Excédent brut d'exploitation (b + c)	2 550 000	2 550 000	2 550 000	2 550 000	2 550 000	12 750 000
	Prêt bancaire obtenu	10 000 000				-10 000 000	0
	Taux d'intérêt	6%					
e	Charges financières	-600 000	-600 000	-600 000	-600 000	-600 000	-3 000 000
f	Dotation aux amortissements	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-10 000 000
g	Résultat courant avant impôt (d+e+f)	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-250 000
	Capacité d'autofinancement	1 950 000	1 950 000	1 950 000	1 950 000	1 950 000	9 750 000
	Taux de bonification	1%					
h	Montant de la bonification	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	Bonification par emploi créé	4 921	4 921	4 921	4 921	4 921	24 606
	RCAIS après bonification (g + h)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Capacité d'autofinancement	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	10 250 000

le précédent, prenant en compte l'impôt sur les sociétés et incluant 30 % de dépenses de formation dans l'investissement.

Le raisonnement ne doit pas être mené au seul niveau de l'entreprise. Remarquons d'abord que l'exemple ci-dessus suggère que la technique de la bonification d'intérêt peut être très efficace en termes d'emplois créés avec une mise de fonds publics relativement modeste : toutes choses égales par ailleurs, il suggère que la création d'un million d'emplois pourrait s'appuyer sur une dépense annuelle de cinq milliards, à comparer aux quelque 300 milliards officiellement affectés chaque année aux dépenses publiques « pour l'emploi ». Mais il y a plus important. Vingt emplois créés dans une entreprise, c'est autant de clients potentiels pour les commerçants de la région, autant de ménages qui peuvent contracter des prêts à la consommation ou au logement sans risquer de tomber dans le surendettement pour cause de chômage, autant de titulaires de comptes bancaires dont l'épargne, rémunérée plus modestement que celle des *hedge funds* ou des fonds de

pension, peut alimenter de nouveaux prêts utiles au tissu économique local... on voit en quoi les décisions individuelles d'un entrepreneur, de ses banquiers et de ses actionnaires peuvent en réalité affecter l'ensemble de la société : la politique que nous nous attachons à définir ici vise précisément à influencer ces décisions.

Le rôle d'un pôle public d'institutions financières

En particulier, il ne suffit pas qu'un investissement atteigne l'équilibre financier pour qu'il soit décidé. Ce qu'exigent les actionnaires de l'entreprise (et, plus encore, les actionnaires de la banque qui finance l'entreprise), ce n'est pas la satisfaction de l'intérêt général, c'est que l'investissement rapporte le rendement maximal par rapport à leur capital. Dans l'exemple cité ci-dessus, la banque peut préférer financer une OPA aux États-Unis en espérant en retirer un rendement bien supérieur aux 6 % que lui rapporte le crédit à l'entreprise. C'est là que l'intervention des salariés de l'entreprise, des citoyens et des élus de la région où elle exerce ses activités devient décisive pour que des critères

d'efficacité économique et sociale (par exemple, la création du maximum de valeur ajoutée disponible pour augmenter les salaires, former les travailleurs, payer des impôts dont le produit financera des services publics utiles à la population...) l'emportent sur ceux des seuls détenteurs du capital. C'est là aussi, remarquons-le, que l'intervention d'un pôle public d'institutions financières, libéré dans une certaine mesure de la contrainte de rentabilité, peut jouer un rôle d'entraînement en « donnant le coup de pouce » nécessaire pour emporter la décision de financer certains investissements particulièrement utiles. Il peut le faire en participant directement aux financements (la plupart des entreprises moyennes ou grandes font appel à des « pools » bancaires rassemblant plusieurs établissements publics, mutualistes et privés), ou par la technique des garanties (la Banque de développement des PME, en particulier, s'est spécialisée dans la garantie de crédits aux PME à la suite de la SOFARIS). Cela peut être un moyen de lever un des grands obstacles au développement des crédits bancaires aux nouvelles technologies : l'incerti-

UN PLAN DE FINANCEMENT (II)

2. Exemple plus complet, incluant la prise en compte de l'impôt sur les sociétés et du crédit d'impôt formation
 Les valeurs positives indiquent des recettes (en francs) pour l'entreprise, les valeurs négatives des décaissements

	2001	2002	2003	2004	2005	Total sur 5 ans	
a	Investissement initial	-10 000 000					-10 000 000
	dont corporel	-5 000 000					
	dont formation	-2 000 000					
	dont variation du besoin en fonds de roulement	-3 000 000					
	Emplois créés	20					20
b	Valeur ajoutée supplémentaire	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	37 500 000
	Salaire moyen mensuel	14 000					
c	Salaires	-4 950 000	-4 950 000	-4 950 000	-4 950 000	-4 950 000	-24 750 000
	Salaires / VA (c / b)	66%					
d	Excédent brut d'exploitation (b + c)	2 550 000	2 550 000	2 550 000	2 550 000	2 550 000	12 750 000
	Prêt bancaire obtenu	10 000 000				-10 000 000	0
	Taux d'intérêt	6%					
e	Charges financières	-600 000	-600 000	-600 000	-600 000	-600 000	-3 000 000
f	Dotations aux amortissements	-1 400 000	-1 400 000	-1 400 000	-1 400 000	-1 400 000	-7 000 000
g	Résultat courant avant impôt (d+e+f)	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	2 750 000
h	Impôt sur les sociétés (33,33 %)	-183 315	-183 315	-183 315	-183 315	-183 315	-916 575
i	Résultat net après impôt (g+h)	366 685	366 685	366 685	366 685	366 685	1 833 425
j	Capacité d'autofinancement (i+f)	1 766 685	1 766 685	1 766 685	1 766 685	1 766 685	8 833 425
	Taux de bonification	2%					
k	Montant de la bonification	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
	Bonification par emploi créé	9 842	9 842	9 842	9 842	9 842	49 212
l	RCAIS après bonification (g + k)	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 750 000
m	Impôt sur les sociétés	-249 975	-249 975	-249 975	-249 975	-249 975	-1 249 875
n	Résultat net après impôt avec bonification (l+m)	500 025	500 025	500 025	500 025	500 025	2 500 125
o	Capacité d'autofinancement (n+f)	1 900 025	1 900 025	1 900 025	1 900 025	1 900 025	9 500 125
p	Crédit d'impôt formation	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
q	Résultat net après impôt avec bonification et crédit d'impôt formation	600 025	600 025	600 025	600 025	600 025	3 000 125
r	Capacité d'autofinancement	2 000 025	2 000 025	2 000 025	2 000 025	2 000 025	10 000 125
	Capacité d'autofinancement cumulée	2 000 025	4 000 050	6 000 075	8 000 100	10 000 125	10 000 125

L'impôt sur les sociétés vient réduire le bénéfice de l'entreprise. On imagine cependant que les dépenses de formation, considérées ici comme faisant partie des dépenses d'investissement, donnent droit, à l'image du régime de crédit d'impôt recherche, à une aide publique supplémentaire sous la forme d'un crédit d'impôt égal à 25% de l'investissement réalisé, dont le versement est réparti sur la durée de vie de l'investissement (cinq ans dans l'exemple étudié). Au total, l'équilibre financier n'est atteint que pour une bonification de deux points d'intérêt, d'où une mise de fonds publique (incluant le crédit d'impôt pour les dépenses de formation) de 15 000 francs annuels par emploi créé, soit 300 000 francs par an, l'État bénéficiant en retour de 250 000 francs annuels d'impôt sur les sociétés supplémentaire. Le coût net ex ante pour les finances publiques est donc de 50 000 francs par an, ou 2 500 francs par emploi créé. En outre, l'État bénéficiera de recettes supplémentaires (impôts sur les revenus des salariés embauchés, recettes fiscales engendrées par les revenus des fournisseurs de l'entreprise...) supérieures aux dépenses engagées par la collectivité pour soutenir le projet.



L'action convergente de la puissance publique et des mouvements sociaux pourrait faire reculer la « tyrannie » des marchés financiers.

tude particulièrement forte qui plane en général sur leur rendement final.

Cela ne veut pas dire qu'on demanderait aux institutions financières, publiques ou privées, de financer n'importe quoi. Face à l'omniprésence des critères de gestion capitalistes (et des gâchis qui, quoi qu'en disent les tenants du libéralisme, les accompagnent), il s'agirait au contraire de faire apparaître progressivement une autre cohérence, fondée sur l'efficacité des dépenses pour les hommes et les économies de capital matériel et financier. Là encore, une garantie de rigueur des financements résiderait dans la transparence des décisions et le contrôle démocratique exercé sur elles par les salariés et les citoyens : c'est ce qui a manqué si cruellement, par exemple, au Crédit Lyonnais.

Financement public et rôle de la Banque centrale

Qui finance la bonification d'intérêts ? Le budget de l'État, ou celui de la région, du département ou de la commune, bien sûr. Mais s'il s'agit seulement de verser de l'argent à une

banque sans autre contrepartie, la collectivité publique risque fort de faire un marché de dupes. Le but visé doit bien être de modifier le comportement des acteurs du système économique. Ainsi, le versement de bonifications d'intérêts devrait-il avoir pour contrepartie l'imposition de nouveaux prélèvements destinés à décourager les activités qui alimentent l'inflation financière ; dans l'esprit de la « taxe Tobin », on peut ainsi envisager une taxation des crédits bancaires aux opérations purement financières (OPA, crédits à des opérateurs étrangers cherchant à spéculer contre l'euro, etc.). Le produit de cette taxation pourrait être versé à des fonds européens, nationaux ou régionaux qui s'en serviraient pour accorder des bonifications d'intérêts aux crédits finançant des investissements créateurs d'emplois ou liés à une élévation de la qualification des travailleurs. Simultanément, il importe que la mise en œuvre effective des engagements pris par les bénéficiaires de la subvention (montant et nature des investissements, créations d'emplois, actions de formation...)

soit soumis à un contrôle démocratique : c'est l'objet, par exemple, de la loi Hue sur le contrôle des fonds publics versés aux entreprises, qui vient d'être adoptée au Parlement ;

Une variante particulièrement efficace de cette politique pourrait s'appuyer sur une institution qui exerce un pouvoir direct sur le comportement des banques : la banque centrale, c'est-à-dire, en Europe, la Banque centrale européenne et ses partenaires les banques centrales nationales comme la Banque de France. Les banques commerciales ne peuvent en effet fonctionner qu'en se « refinançant » auprès des banques centrales, c'est-à-dire en leur empruntant sans cesse de l'argent à proportion des crédits qu'elles accordent à leur clientèle. Qu'est-ce qui empêcherait les banques centrales de refinancer à des conditions plus favorables les crédits socialement utiles et économiquement efficaces, et de pénaliser au contraire les opérations spéculatives ? C'est un peu ce que la Banque de France a fait au début des années quatre-vingt-dix, au temps des grandes spéculations contre le système monétaire européen, lorsqu'elle a fortement augmenté le taux du marché monétaire au jour le jour, tout en continuant d'accorder la plus grande partie de ses refinancements au taux, beaucoup moins élevé, de ses appels d'offres bihebdomadaires pour éviter de pénaliser exagérément le financement de l'économie nationale par les banques françaises.

Après l'échec sans appel des tentatives de changer la société « d'en haut », l'action convergente de la puissance publique et des mouvements sociaux pour influencer « par en bas » le comportement des entreprises et des institutions financières apparaît aujourd'hui comme un moyen de redonner à la politique, à la démocratie, une prise sur la réalité face à la « tyrannie » des marchés financiers. ⁿ

* L'étude chiffrée a été réalisée par une équipe d'économistes et d'analystes financiers d'entreprises.

1. Le propre de la doctrine ultra-libérale – et ce qui peut être contesté chez elle pour des raisons fondamentales – est précisément de soutenir que la recherche du maximum de profits privés coïncide toujours avec l'intérêt général.